

## Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

### Site de l'Ecole de Musique de Montreux

#### But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique de Montreux (ci-après nommée EMM) est de former la relève musicale de la région en dispensant un enseignement musical de qualité aux enfants dès l'âge de 4 ans.

#### Offre de cours

Les cours suivants sont proposés par l'Ecole de Musique de Montreux :

- |                       |                     |              |             |                         |
|-----------------------|---------------------|--------------|-------------|-------------------------|
| - Initiation musicale | - Flûte traversière | - Clarinette | - Trombone  | - Cor                   |
| - Solfège             | - Saxophone         | - Trompette  | - Euphonium | - Batterie / percussion |

#### Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition gratuitement. Une participation aux frais d'entretien de l'instrument à vent sera facturée annuellement. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée intégralement. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EMM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EMM.

#### Salles de cours

Les cours sont dispensés dans des locaux sis au Collège Clarens-Gare et à la maison de Quartier à Clarens. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

#### Ecolages

Les tarifs de l'Ecole de Musique de Montreux sont annexés au présent règlement. La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements, sur demande écrite. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de deux semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

#### Orchestre des jeunes

L'entrée à l'orchestre des jeunes de l'Ecole de Musique de Montreux est, en principe, obligatoire et se fait en accord avec l'enseignant, les parents, et le responsable du site. L'orchestre des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'orchestre des jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

#### Concours des solistes

Les élèves de l'EMM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron du District d'Aigle. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et l'enseignant. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles organisée par la Société Cantonale des Musiques Vaudoises (SCMV) qui se déroule chaque année au mois de novembre.

#### Camp de musique

Les élèves sont encouragés à participer au camp de musique de la SCMV.

#### Renseignements et inscriptions

**Responsable :** Vincent Crausaz

**Adresse :** p.a. Ecole de Musique Montreux, Case postale 210,  
1815 Clarens

**Site Internet :** [www.ecole-musique-montreux.ch](http://www.ecole-musique-montreux.ch)  
[www.montreux.multisite.ch](http://www.montreux.multisite.ch)

**Courriel :** [montreux@multisite.ch](mailto:montreux@multisite.ch)